

Claude Ernoult

Auteur d'abord

La réglementation française donne le même statut d'auteur au traducteur et à l'écrivain. Situation à la fois normale et idéale. Normale puisque la traduction demande à son auteur une création dans la langue dite « d'arrivée ». Idéale, puisqu'un roman en anglais n'aura jamais son « calque » en français, et, à plus forte raison, une poésie russe n'aura jamais d'équivalent en français. Si déjà la création littéraire, à en croire Georges Bataille et certains auteurs qui le suivent dans cette affirmation, est un acte impossible parce que les mots y sont sollicités au-delà de leurs fonctions, à plus forte raison la traduction, qui transcrit certains vocables connotés d'une certaine manière dans une langue en d'autres vocables connotés tout différemment dans une autre langue. La traduction est encore plus « impossible » que la littérature.

Et pourtant commencent à exister, dans un registre encore modeste certes, des machines électroniques à traduire. Dira-t-on alors qu'une traduction faite par une telle machine a pour auteur ou auteurs le ou les créateurs de son logiciel ? Ces derniers deviendront-ils membres de la Société des gens de lettres ? Leurs noms seront-ils cités légalement auprès de ceux des auteurs ainsi traduits ? On peut en douter.

C'est que la notion d'auteur, telle que nous la connaissons de nos jours, est historiquement récente et sans doute en évolution. Qui eût pu, en son temps, contester à La Fontaine – et qui le fait aujourd'hui – la qualité d'auteur de ses fables alors qu'on sait que la plupart sont des adaptations en français de fables antiques ? De récentes controverses juridiques sur la paternité de l'intrigue d'*Autant en emporte le vent* montrent combien nous sommes loin de considérer l'auteur en ce siècle comme au XVII^e.

Au reste, si toute traduction est « impossible », il s'en fait tous les jours et ce, probablement, depuis que deux peuples de langue différente se sont rencontrés, ce qui remonte sans doute bien au-delà de l'histoire. Mais il y a toutefois des niveaux de complexité dans la traduction. Approximative, elle suffira souvent à des relations humaines élémentaires. Littérale, comme on peut penser que le fera la machine évoquée plus haut, elle conviendra sans doute aux échanges techniques, où l'uranium et la racine carrée, de quelque façon qu'ils se disent, doivent bien être identiques pour un Chinois ou un Espagnol, et échapper à toute connotation particulière à une langue.

Quand on doit dépasser la traduction littérale, parce qu'on a à rendre dans une langue un vocabulaire ou un style dont les connotations sont différentes de celles de la langue « de départ », commencent la plupart des difficultés. En traduction « littéraire », tout devient possible et, de fait, on a tout vu, du plus mauvais décalque au meilleur chef-d'œuvre. On sait que certaines traductions par Edward Fitzgerald des *rubaiyyat* d'Omar Khayyam sont considérées comme des sommets de la langue anglaise et qu'aux yeux de certains les traductions par Baudelaire ou Mallarmé de poèmes d'Edgar Poe font pâlir l'original. Doit-on dans ces cas condamner ces traductions comme trop « belles infidèles » ? Sur ces points *grammatici certant*, mais les lecteurs, eux, tranchent et, sur des points plus actuels de traduction, seul l'avenir nous dira si des traductions nouvelles de textes-phares de la littérature étrangère s'imposeront contre celles, célèbres, de traducteurs plus anciens. Shakespeare, Goethe, Cervantès, Dostoïevsky sont, entre autres, des auteurs dont notre siècle remet en cause des traductions d'importance « historique » dans les lettres françaises.

Un de mes amis collectionne les traductions françaises des *Sonnets* de Shakespeare. Il a ainsi constitué un rayon non négligeable de sa bibliothèque. Si le moment doit venir de porter un jugement de valeur sur ces traductions, on pourra juger certaines médiocres, d'autres honnêtes, d'autres enfin remarquables : les différences entre elles ne manquent pas d'être sensibles. Il apparaît surtout qu'à qualité jugée égale, il y a une traduction pour chaque traducteur. Je connais un poète français qui déplore ce fait, car il lui semble qu'à travers ces traductions multiples le texte original devient totalement insaisissable. Pour ma part, je m'en réjouirais plutôt car l'expression poétique, à l'inverse de l'expression scientifique, n'est pas univoque, et il me plaît qu'un poème étranger soit riche de tant de sens qu'à la limite il me faille lire *toutes* ses traductions pour essayer d'imaginer ses ressources et beautés dans sa langue originelle. Il n'en demeure pas moins vrai qu'il m'arrive de souhaiter plus de poèmes traduits que de traductions d'un même poème.

Toute traduction littéraire ne pouvant, à un certain degré, être qu'approximative, il est bien difficile d'assigner des règles à un traducteur littéraire ou de l'enfermer dans une théorie. S'il faut des connaissances pour traduire, on peut déjà discuter sur celles qui sont nécessaires. Mais, quelles qu'elles soient, elles ne suffisent pas à la qualité de la traduction. Il faut y ajouter une certaine passion, qui s'applique sans doute plus à la langue « d'arrivée » qu'à celle « de départ ». Traduire un chef-d'œuvre comme *Ulysse* de Joyce implique qu'on veuille en faire un chef-d'œuvre de notre langue. C'est de cette volonté plus que de toute obéissance à des règles que doit s'armer un traducteur littéraire. Son talent est aussitôt mis en cause et, s'il défaille, il ne rendra pas justice à celui qu'il traduit. S'il fait mieux, comme certains le pensent de Baudelaire et de Mallarmé à propos de Poe, il lui sera sans doute beaucoup pardonné.

La réglementation française assimile donc à bon droit le statut du traducteur à celui d'auteur, car à défaut d'une véritable création littéraire, il n'est de traduction qui vaille. Sans doute, moins elle s'écartera du texte d'origine plus on pourra admirer le savoir du traducteur, mais ce n'est qu'à la qualité littéraire dans la langue « d'arrivée » que se fera le jugement le plus durable.